

DEPARTEMENT DES LANDES
Mairie de
SAINT MARTIN DE HINX

CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX
Séance du 1^{er} octobre 2024 à 19 heures 00
A la salle du Conseil Municipal.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Absents excusés : /

Absent non excusé : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 27-09-2024

PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE

Présents: Mmes et MM. A. LAPEGUE, L. GIBARU, E. BRAYELLE, P. LARD, J. SIROT, J-P BENESSE, E. GARAT, N. DARTIGUENAVE P. DARRACQ V. VAN PEVENAGE, M-D GUIOSE, P. LIOT, M. VERGEZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir: M.J-M GARAT (pouvoir à J. SIROT).

Absents excusés : /

Secrétaire de séance: Jean-Philippe BENESSE.

	<p><u>Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/07/2024 :</u> Approuvé. <i>Rapporteur : Mr le Maire.</i></p>	
1	<p><u>Délibération</u> : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DEMISSION D’UN ADJOINT AU MAIRE – ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE. Vote à bulletin secret. <i>Rapporteur : Mr le Maire.</i></p>	<p>14 voix sur 14 votants : ELODIE GARAT (Elue)</p>
2	<p><u>Délibération</u> : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INDEMNIES DE FONCTIONS DES ELUS – Abroge et remplace la délibération N° 2024_02_20_D004 <i>Rapporteur : Mr le Maire .</i></p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
3	<p><u>Délibération</u> : LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE : SYDEC-PARTICIPATION COMMUNALE – LANTERNE VANDALISEE PARKING SALLE DES FETES (PARKING ESPACE SOCIOCULTUREL) <i>Rapporteur : Mr Patrice LARD.</i></p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
4	<p><u>Délibération</u> : URBANISME : ZONE D’ACCELERATION DES ENERGIES RENOUEVELABLES. <i>Rapporteur : Mr Eric BRAYELLE.</i></p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
5	<p><u>Délibération</u> : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D’UN EMPLOI A TEMPS NON-COMPLET D’ADJOINT ADMINISTRATIF. <i>Rapporteur : Mr le Maire.</i></p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
6	<p><u>Délibération</u> : PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON-COMPLET D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{Eme} CLASSE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE. (en application de l’article L.332-23 1° du code général de la fonction publique) <i>Rapporteur : Mr le Maire.</i></p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
7	<p><u>Délibération</u> : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON-COMPLET D’ADJOINT D’ANIMATION POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE. (en application de l’article L.332-23 1° du code général de la fonction publique) <i>Rapporteur : Mme Laëtitia GIBARU.</i></p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>

<p>8</p> <p>9</p>	<p>Délibération : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON-COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE. (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique) <u>Rapporteur</u> : Mme Laëtitia GIBARU.</p> <p>Informations et questions diverses : <u>Rapporteur</u> : Mr le Maire.</p> <p>➤ Décision du Maire n° 5 –</p> <p>➤ Décision du Maire n° 6 – versement de 2 nouvelles subventions à 2 nouvelles associations.</p> <p>➤ Bar du Fronton : Acquisition de l'ensemble du bâtiment via l'EPFL. Convention de mise à disposition de l'EPFL à la Commune. Les contrôles de sécurité doivent être effectués. Une personne est intéressée pour prendre en gérance le rez-de-chaussée pour y installer un commerce. Le permis de construire déposé par l'ancien propriétaire pour l'aménagement du 1^{er} étage, va être transféré à la Commune.</p> <p>➤ Une note de service à destination du personnel communal et des élus, expliquant la nouvelle distribution des attributions de chaque élu, est en cours de rédaction.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Laëtitia GIBARU</p> <p>➤ Spectacles Dimanche & Compagnie le dimanche 6 octobre 2024.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mr le Maire.</p> <p>➤ Les commission communales et communautaires et la liste des membres du CCAS seront revues lors de la prochaine réunion du conseil municipal.</p> <p>➤ INTERMARCHE : Le permis de construire arrivant à expiration le 19 décembre 2024, les Mousquetaires vont demander sa prorogation. Ils ont pris du retard sur les nouveaux projets car ils ont été obligés de racheter les Casinos et les Vival.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mr Patrice LARD.</p> <p>➤ Le véhicule frigorifique pour le portage des repas à domicile est tombé en panne. Prochain contrôle technique très certainement refusé. Décision à prendre prochainement sur le remplacement de ce véhicule.</p>	<p>14 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
-------------------	--	---

Rapporteur : Mr le Maire.

➤ Extension de la ZAE. La Communauté des communes prévoit les travaux pour 2025. Tractation financière en cours pour l'achat du terrain.

Fin de séance : 20 H 15.

A Saint-Martin-de-Hinx, le 10 octobre 2024

Le Maire,



Alexandre LAPÈGUE.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Philippe BENESSE.